

Terrebonne, 1 novembre 2008

L'honorable Tony Clement  
Ministre Industrie Canada  
Édifce C.D. Howe  
235, rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Objet: Antenne relais de cellulaire près des écoles et des garderies

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la copie d'une pétition contenant 841 signatures, principalement de parents d'enfants fréquentant les institutions scolaires situées près du clocher de l'église de Terrebonne en banlieue de Montréal. La population de cette ville a découvert qu'une antenne avait été cachée dans ce clocher depuis 2001 et que l'on était en train d'en installer une deuxième d'une manière tout aussi discrète. Trois mille six cents enfants fréquentent quatre écoles et une garderie, situées à moins de 300 m du clocher. Les niveaux les plus élevés de micro-ondes, soit 6 000 uw/m<sup>2</sup>, ont été mesurés dans la cour de récréation de la garderie Les Bourgeons-Soleil.

La pétition originale est adressée à l'évêque de St-Jérôme, mais, puisque ce dernier évoque les lois fédérales pour justifier le maintien des antennes, nous croyons justifiée de vous en faire parvenir une copie.

La situation présente est le constat de l'échec de la loi C-3-2—2 prévoyant l'encadrement de l'installation des bases des antennes relais (...). En 2001 la population n'a été ni informé, ni consulté pour cette installation. En 2008, avec le projet de loi actuel, la même situation se reproduit compte tenu des nombreuses exclusions prévues pour des consultations publiques: par exemple, là ou il y déjà une antenne, on peut en rajouter tant que l'on veut et/ou modifier leur puissance sans en dire un mot à la population. De plus, si une consultation était possible, elle serait peu utile, car il y serait interdit d'y aborder l'impact des micro-ondes sur la santé pour ceux qui habiteraient près des antennes (ainsi que l'impact sur la valeur foncière des habitations voisines).

L'information officielle fournie par le gouvernement et les compagnies de cellulaire n'est plus crédible aux yeux de la population, et ce, principalement compte tenu de l'évolution des législations internationales de plus en plus restrictives et l'adoption répandue du principe de précaution pour les zones sensibles.

Le code de sécurité 6 est également remis en question, car les normes qu'il contient sont considérées comme désuètes et inappropriées aux micro-ondes utilisées par la technologie de la téléphonie cellulaire (...) La population ne croit pas que ces normes visent à protéger la santé des citoyens, elle a plutôt constaté que celles-ci visent à ne pas nuire au développement d'une industrie moderne et lucrative.

Nous ne sommes pas contre le développement de l'industrie cellulaire, nous sommes contre l'installation d'antennes dans des milieux sensibles comme près des écoles et des garderies. Il est prouvé scientifiquement que les enfants sont beaucoup plus sensibles que les adultes aux micro-ondes.

Cela étant dit, on nous a accusés de vouloir faire peur au monde avec nos informations qui remettent en question le discours officiel canadien à l'effet qu'il y a consensus scientifique sur la sécurité des normes. À cela, nous avons répondu simplement par les nombreuses législations provenant d'autres pays et des recherches ayant conduit à ces normes plus sécuritaires que les nôtres et particulièrement le fait que le Parlement européen a adopté le 4 septembre dernier les orientations du rapport international Bioinitiative (Reconnaissance des effets biologiques des micro-ondes). Outre des normes de puissance beaucoup plus basses, on y retrouve la recommandation du Principe de Précaution qui ne prévoit aucune antenne à moins de 300 m des milieux sensibles.

À la veille de l'installation massive de nouvelles antennes liée aux nouveaux opérateurs de téléphonie mobile (Vidéotron prévoit installer 800 antennes au Québec), nous croyons que la population est en droit de s'attendre à être informée et consultée. La population est également en droit de s'attendre à ce que les normes soient adaptées à la santé des personnes et non à la profitabilité de l'industrie.

De plus, la législation doit reconnaître les zones où des personnes plus sensibles aux micro-ondes évoluent et y limiter l'installation des bases d'antenne relais.

Au cours des derniers mois, notre comité a reçu de nombreuses demandes de renseignements et de soutien relativement à l'installation d'antennes cellulaires. Des marguilliers de Philipsburg voulaient entendre un autre son de cloche que celui de Vidéotron avant d'installer et d'autoriser l'installation d'antennes dans leur clocher, tout comme des citoyens de Pointe-Claire, de Pointe-aux-Trembles, de Saint-Cuthbert, de St-Bruno de Montarville, de Mascouche (à moins de 50 m d'une garderie) nous ont également contactés. Certains ayant, comme nous, découvert des antennes cachées (clocher...) et d'autres voulant s'opposer à l'installation d'antennes dans leur voisinage.

Des parents nous également fait part qu'ils n'inscriraient pas leurs enfants au Collège privé St-Sacrement à cause de la proximité des antennes du clocher située à 80 m des fenêtres de cette école. Il en est de même pour la garderie Les Bourgeons-Soleil.

Ces nombreuses requêtes constituent la preuve de l'échec de la législation actuelle. Les citoyens ont perdu confiance devant le discours sécurisant officiel et recherchent une information neutre et indépendante de l'industrie des télécommunications.

La juridiction fédérale actuelle sur les télécommunications prévoit que tout autre palier de gouvernement ne peut s'opposer à l'implantation d'antennes sur son territoire. Elle est au-dessus de toute règle d'utilisation des sols ou de zonage spécifique fait par une municipalité, ville et les gouvernements provinciaux. L'industrie cellulaire est-elle d'intérêt public au point de faire prévaloir son implantation sans aucun regard sur les utilisations du sol et les zonages ? L'implantation de la téléphonie sans fil doit-elle absolument être " au-dessus des lois " afin de pouvoir se développer ?

Nous croyons que cette industrie devrait se développer en respect des autres lois et faire preuve de prudence quant aux effets à long terme sur la santé des riverains des antennes cellulaires. Le principe de précaution devrait nous inciter à limiter ces installations près des écoles et des garderies.

Avant de faire signer la pétition, nous avons d'abord informé la population de la situation et sensibilisé les responsables et les élus. Au niveau municipal, au niveau scolaire et au ministère de la Santé du Québec, on nous fait part qu'il n'était pas de leurs responsabilités de se prononcer publiquement sur ce dossier de juridiction fédérale. Seuls les responsables de la garderie Les Bourgeons-Soleil ont osé faire part de leurs craintes devant le haut niveau de micro-ondes mesuré dans la cour de récréation des enfants. Ces niveaux de l'ordre de 6000 uW/m<sup>2</sup> avaient été mesurés à plusieurs reprises par des experts, à la demande de notre comité.

Ce niveau de mesure à l'intérieur d'une cour de garderie, confirmé par les techniciens d'Industrie Canada le 4 septembre 2008, ne peut être considéré comme banal sachant que des niveaux de micro-ondes de l'ordre de 6 000 uW/m<sup>2</sup> mesurés dans un rayon de 300 m d'une antenne cellulaire ont été à la base d'une recherche dans la ville de Netanya en Israël en 2004. La population habitant à moins de 300 m a fait l'objet d'une recherche reconnue scientifiquement dont les résultats ont démontré, outre de nombreux malaises sérieux, un taux de cancer quatre fois plus élevé que dans la population en général. En fonction des résultats de cette recherche, ce pays a légiféré et interdit l'installation d'antennes à moins de 300 m des écoles.

Les évêchés des diocèses de Montréal et de St-Jérôme ont reconnu que 49 églises possèdent également des antennes cachées dans leur clocher. Ils ont reconnu que la population n'avait pas à être au courant de cette situation et ils refusent de rendre publique la liste de ces clochers avec antennes.

**Solution:**

Nous demandons l'adoption du Principe de Précaution (volontairement par les compagnies, ou par législation par le gouvernement) et le retrait des antennes situées à moins de 300 m des écoles, comme il se fait dans de nombreux pays européens depuis plus de 10 ans.

Nous demandons aussi qu'Industrie Canada adopte les normes du rapport Bioinitiative tel que vient de l'adopter le parlement européen le 4 septembre dernier. (Reconnaissance des effets biologiques des micro-ondes)

Encore une fois, nous ne sommes pas contre l'industrie du cellulaire. Nous sommes contre l'implantation d'antennes relais à proximité des lieux sensibles comme les écoles et les garderies.

**Implication du gouvernement fédéral**

Nous demandons au présent gouvernement de reconnaître officiellement le problème des antennes cellulaires à proximité des écoles et de promouvoir des solutions tenant compte des effets inconnus d'une exposition à faible puissance à des micro-ondes durant plusieurs années sur la santé des enfants.

Merci de votre intérêt.  
Sincères salutations,

François Therrien  
Porte-parole [ftherrien@aei.ca](mailto:ftherrien@aei.ca) 450 471 8371  
Comité pour le retrait des antennes cellulaires du clocher de Terrebonne  
Terrebonne, Québec  
Site WEB : <http://www.rqge.koumbit.org/clocherdeterrebonne>